

## **Rapport du Président**

Commission permanente

jeudi 25 septembre 2025

N° CP-2025-6-5-12

N° **applicatif** 13168

### **5<sup>ème</sup> Commission**

Commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme

### **Direction**

Direction sports et vie associative

### **Service consulté**

## **ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE ALSACIENNE - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A ALSACE MOUVEMENT ASSOCIATIF**

Résumé : Le présent rapport s'inscrit dans le cadre de la convention d'objectifs entre la Collectivité européenne d'Alsace et Alsace Mouvement Associatif (AMA) pour le soutien aux associations alsaciennes. Signée en 2024, pour trois ans, la convention prévoit une subvention annuelle de fonctionnement. Le montant proposé pour AMA en 2025 est de 19 000 €.

Irriguant le territoire alsacien, la vie associative, fortement soutenue par la Collectivité européenne d'Alsace, est essentielle à l'animation des territoires et à la transmission des valeurs de citoyenneté.

L'Alsace est en effet particulièrement solidaire : elle compte environ 33 500 associations, très diverses, dont près de 60% dans le champ du social au sens large. L'Alsace est dynamique, le secteur associatif y représente un réel maillage humain (environ 455 000 bénévoles) et un poids économique et social (54 000 salariés, présents dans 10% des associations).

La Collectivité européenne d'Alsace affirme son soutien à la vie associative au quotidien, essentielle à l'animation des territoires et à la transmission des valeurs liées à la citoyenneté. C'est le dynamisme des associations qui forme la vitalité des territoires.

La Collectivité a soutenu en 2024, via ses multiples dispositifs et appels à projets, plus de 2800 associations pour un montant total de 67 millions (investissement et fonctionnement confondus). Au-delà du soutien financier, les associations ont besoin et d'accompagnement juridique, comptable, fiscal, ... pour mener à bien leurs projets.

C'est à travers un soutien financier à Alsace Mouvement Associatif, réseau présent sur tout le territoire, que la Collectivité européenne d'Alsace contribue à ce soutien technique pour toutes les associations alsaciennes.

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement de 19 000 € à Alsace Mouvement Associatif pour l'année 2025.

### **Alsace Mouvement Associatif (AMA) :**

Alsace Mouvement Associatif a pour objet de regrouper et défendre les acteurs de la vie associative alsacienne et de leur apporter un soutien technique de qualité. Alsace Mouvement Associatif est membre du Mouvement Associatif qui regroupe les acteurs associatifs rassemblés au sein des coordinations sectorielles : sport, environnement, éducation populaire, social, tourisme, consommation... En Alsace, le Mouvement Associatif regroupe ainsi, au sein d'Alsace Mouvement Associatif 22 membres, coordinations, têtes de réseau, fédérations, unions qui apportent toutes un soutien technique adapté au monde associatif.

Les missions d'Alsace Mouvement Associatif sont de regrouper, défendre et soutenir les acteurs de la vie associative alsacienne via :

- L'animation de l'Observatoire local de la vie associative en Alsace (OLVA) ;
- Le soutien technique aux associations via des outils dédiés, des conseils, un accompagnement, des modules de montée en compétence pour les bénévoles ;
- Un accompagnement spécifique dédié à la création du premier emploi dans une association ;
- L'appui à la structuration de l'accompagnement aux associations via le déploiement du dispositif Guid'Asso, co-piloté par l'État et le Mouvement Associatif ;
- L'organisation de temps de réflexion et d'échanges entre acteurs associatifs ;
- La présence dans les instances de décisions départementales et régionales ;
- Le relais des campagnes de plaidoyer du Mouvement Associatif.

### **La Collectivité européenne d'Alsace et le partenariat avec Alsace Mouvement Associatif**

La Collectivité européenne d'Alsace, dont Alsace Mouvement Associatif est un partenaire de longue date, attribue chaque année une subvention de fonctionnement au titre de deux familles d'actions ciblées et précisées dans une convention pluriannuelle signée en 2024 pour trois ans (délibération N°CP-2024-6-5-4 du 05 juillet 2024) :

#### **► Apporter un soutien technique aux associations via des outils, des conseils et un accompagnement**

Alsace Mouvement Associatif, en s'appuyant sur ses membres, facilite le travail quotidien des associations alsaciennes en leur apportant des outils techniques, des conseils et en orientant vers des structures d'accompagnement spécifiques, si nécessaire. Ont été identifiés plusieurs formes de soutien technique / appui, conseil aux associations : information, documentation, orientation, conseil technique, conseil méthodologique, montée en compétences et/ou formation, développement de services aux associations aux associations et suivi de projets, « boîte à outils » en ligne (140 fiches pratiques, 7 guides), dont une grande partie remis à jour en 2024), prenant en compte les spécificités du droit local alsacien mosellan dont relèvent les associations alsaciennes.

Ainsi, durant l'année 2024, 13 ateliers-infos-assos ont été organisés sur l'ensemble du territoire alsacien réunissant 430 participants afin d'apporter des réponses immédiates aux questions des responsables associatifs bénévoles. Ces ateliers permettent également de créer du lien entre associations d'un même territoire, de renforcer la proximité avec les territoires et d'aller à la rencontre des associations. Ces ateliers accueillent entre 20 et 40 participants et se veulent conviviaux. Leur durée est de 2h30 maximum et permettent d'aborder trois grandes thématiques à partir de questions très concrètes des participants : cadre juridique – fonctionnement associatif ; financement – fiscalité ; communication-mobilisation des bénévoles.

Ils ont lieu en soirée dans des lieux identifiés par les associations (Maison des associations, MJC, CSC, salles communales, mairies, etc.).

Parallèlement à ces ateliers-infos, Alsace Mouvement Associatif répond par téléphone et par mail à de nombreuses sollicitations (334 appels téléphoniques et 137 demandes par mail en 2024). Après plusieurs années de forte croissance des demandes, l'année 2024 est marqué par un recul des sollicitations (-28% par rapport à 2023) qui s'explique par la mise en place de plages horaires téléphoniques et par la montée en charge d'un 4<sup>ème</sup> CRIB (Centre de ressources et d'information pour les Bénévoles) alsacien, le CDOS 68.

### ► Animer l'Observatoire Local de la Vie Associative (OLVA) en Alsace

Alsace Mouvement Associatif est active dans la collecte des données et d'analyses, ainsi que dans la réalisation de plaidoyers. L'observation organisée et méthodique réalisée dans le cadre de l'OLVA a pour objectif de permettre de :

- Construire la connaissance des réalités du secteur associatif local et mieux repérer ses spécificités ;
- Identifier les besoins et les attentes des associations à l'échelle du territoire de la Collectivité européenne d'Alsace en vue de nourrir la réflexion de la Collectivité pour établir une nouvelle politique publique ;
- Aide à la décision des acteurs de l'appui à la vie associative (collectivité, point d'appui à la vie associative têtes de réseaux, fédérations...) ;
- Communiquer à partir de données objectives ;
- Structurer et aider à la qualification des acteurs locaux du soutien à la vie associative ;
- Mettre en débat les enjeux de la vie associative locale ;
- Évaluer l'impact des actions de soutien à la vie associative menées.

Une enquête sur la vie associative (menée en collaboration entre la Collectivité européenne d'Alsace, Alsace Mouvement Associatif, La Maison des associations de Strasbourg, Le Carré des associations de Mulhouse) et l'installation de l'Observatoire Local de la Vie Associative (en lien avec le Réseau National des Maisons des associations) ont ainsi été effectuées en 2021. Le résultat de ce travail a permis de présenter un panorama de la vie associative en Alsace courant 2022 auprès de la 5<sup>ème</sup> commission et des commissions territoriales.

La fin d'année 2024 a réuni de nouveau les partenaires de l'OLVA dans la perspective de lancement de la 2<sup>ème</sup> édition de l'OLVA en Alsace, actuellement en cours d'analyse (enquête en ligne de mars à mai 2025 et résultats à l'automne 2025). Une mobilisation accrue du secteur associatif pour répondre à l'enquête notamment au plus près des territoires devrait permettre d'établir un nouveau panorama riche d'enseignements et d'apporter une analyse plus fine sur les 7 territoires alsaciens.

Pour la Collectivité européenne d'Alsace, le tissu associatif est au cœur de l'activité des 7 territoires. C'est pourquoi il est, et il sera encore plus demain, essentiel de continuer à accompagner les associations. La Collectivité européenne d'Alsace est aujourd'hui à leurs côtés pour les soutenir dans leurs projets et le partenariat avec Alsace Mouvement Associatif contribue à atteindre cet objectif.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'attribuer une subvention de fonctionnement de 19 000 € pour l'année 2025 à Alsace Mouvement Associatif (AMA), au titre du partenariat entre la Collectivité européenne d'Alsace et AMA.

Les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

| <i>Programme</i>    | <i>Opération</i> | <i>Enveloppe</i> | <i>Tranche</i> | <i>Nature analytique</i> | <i>Montant</i>         |
|---------------------|------------------|------------------|----------------|--------------------------|------------------------|
| <i>P213</i>         | <i>O002</i>      | <i>P213E01</i>   | <i>T94</i>     | <i>4768-65-65748-348</i> | <i>19 000 €</i>        |
| <b><i>TOTAL</i></b> |                  |                  |                |                          | <b><i>19 000 €</i></b> |

Cette subvention fera l'objet d'un versement unique dès que la délibération d'attribution sera exécutoire.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.